



## Commission des finances et des affaires générales

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### Cession de terrain à SAVERNE sur le site de l'ancienne piscine

#### Rapport n° CP/2015/308

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la réitération, par acte authentique, de l'accord de vente entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de SAVERNE, des terrains du site de l'ancienne piscine à SAVERNE.

Dans l'optique de l'aménagement d'un EHPAD sur le site de l'ancienne piscine de SAVERNE, le Département du Bas-Rhin a trouvé un accord avec le groupe KORIAN-MEDICA pour la vente d'une parcelle de terrain de 44,23 ares cadastrée en section 28 n° 215. Dans sa séance du 2 mars 2015, l'assemblée départementale s'est prononcée favorablement à la vente projetée, pour un montant global de 504 222 €.

Au cours des échanges préalables à la conclusion définitive de l'acte de vente, le notaire de la société KORIAN-MEDICA a soulevé un problème juridique susceptible d'encourir la nullité de la transaction. En effet, le Département du Bas-Rhin a acquis le terrain concerné auprès de la Ville de SAVERNE par un acte en date du 8 juin 2007. A l'époque de ladite vente, la Ville de SAVERNE n'avait pas pris la décision de déclassement du domaine public de ce terrain. Cette décision de déclassement a finalement été rendue le 10 février 2014, c'est-à-dire postérieurement à la signature de l'acte de vente précité.

Par conséquent il conviendrait de procéder à une réitération authentique de l'accord de vente, en considérant que le transfert de propriété ne sera effectif que lorsque ledit acte aura été régularisé. La Ville de SAVERNE a été sollicitée elle-aussi dans cette optique. Elle a pris une délibération concordante en date du 30 mars 2015.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- approuve la réitération de l'accord de vente intervenu entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de SAVERNE en date du 8 juin 2007, pour un terrain d'une surface de 1 ha 06 a 05 ca pour un prix de 740 000 € ;*

*- dit que cet acte réitératif d'accord de vente sera passé en la forme notariée.*

*Elle désigne Monsieur Etienne BURGER, Vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département du Bas-Rhin habilité, à signer l'acte réitératif afférent à cette cession.*

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'FB' or similar initials, written in a cursive style.

Frédéric BIERRY